



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Eau, Environnement et Biodiversité
Unité Protection et Police de l'Eau

**Le directeur départemental des territoires
à**

Affaire suivie par l'Unité Protection
et Police de l'Eau
Tél. : 02.41.86.66.43
ddt-arretes-secheresse@maine-et-
loire.gouv.fr

**Chauffour Jean-Claude
263 Route du nac
49490 Noyant-Villages**

Angers, le 17 août 2023

Objet : Demande de dérogation pour l'irrigation par forage de maïs grain

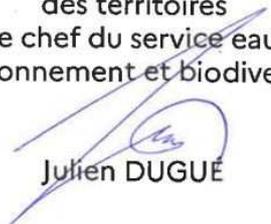
Nous avons bien reçu vos demandes de dérogation concernant l'irrigation de vos parcelles de 22ha et 16ha de maïs grain en date du 10 août 2023.

La situation de sécheresse que connaît le département depuis plusieurs semaines a conduit le préfet à placé depuis le 18 juillet 2023 les usages agricoles en zone d'alerte souterraine Loir-Sarthe-Aval en restriction « Alerte renforcée ».

L'état des ressources souterraines sur ce secteur ne permet pas d'envisager de dérogations pour l'arrosage des grandes cultures.

L'unité Protection et Police de l'Eau reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour le directeur départemental
des territoires
Le chef du service eau,
environnement et biodiversité


Julien DUGUÉ